



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 16 mai à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 07 mai 2024
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de publication : 22 mai 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Fanny MESPLET, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

Mme Martine LABARCHEDE a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
 Mme Florence PEYSALLE a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,
 M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à M. Patrice BOUCAU,
 Mme Aline DUZERT a donné pouvoir à Mme Marylène HENault,
 Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
 Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,
 Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à M. Amine BENALIA-BROUCH,
 M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2024-2025 : PROGRAMMATION ET TARIFS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE DU 30 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT que la ville de Dax assure la gestion en régie directe de la programmation des actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) hors les murs et au théâtre de l'Atrium,

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, la ville met en œuvre des actions de médiation et des parcours d'éducation artistique et culturelle au bénéfice de tous les enfants scolarisés à Dax : écoles maternelles, élémentaires et collèges. Ce sont plus de 4 000 élèves qui bénéficient chaque année d'au moins une action dans le cadre de cette programmation,

CONSIDÉRANT que cette programmation est formalisée dans un document, le Livret de l'enseignant, qui est diffusé dans toutes les écoles en fin d'année scolaire afin que les classes intéressées puissent s'inscrire dès la rentrée scolaire de septembre,

Parmi les propositions nécessitant une contractualisation avec des compagnies, des artistes, des intervenants extérieurs et des associations :

- Cie Les Lubies (33), spectacle « Terre » (maternelles),
- Cie Kôhba (64), spectacle « Animaux Totem » (élémentaires),
- Cie Friix Club (33), spectacle « Birdy » (collèges),
- association « Du cinéma plein mon cartable » (40).

CONSIDÉRANT que le budget global de l'opération s'élève à 15 000 € en dépenses et 4 000 € en recettes, hors coûts valorisés pour les actions réalisées en interne, par du personnel municipal dans le cadre de leurs missions de médiation, Les crédits correspondants aux dépenses et recettes sont inscrits au budget de la ville de Dax, exercice 2024.

CONSIDÉRANT que ces actions sont réalisées à titre gratuit dans les écoles. Les tarifs proposés dans le cadre des EAC pour la participation aux spectacles au Théâtre de l'Atrium sont :

- lycéens : 5 € / élève
- collégiens : 5 € / élève
- élémentaires : 4 € / élève
- maternelles : 3 € / élève
- accompagnants (enseignants, parents d'élèves...) : gratuité

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

VALIDE la programmation, le budget prévisionnel et les tarifs proposés ci-dessus, concernant les spectacles au théâtre dans le cadre des projets d'Éducation Artistique et Culturelle,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
M. Alexis ARRAS.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official stamp.

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »